

Publié le 26/06/2025

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Conseil Syndical

Session du 18 juin 2025

Le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Grégory BASIN - Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – François FOURCHES – Thibaut GUIGUE a donné mandat à Martine BERNON – Benjamin LOUIS – Florian MAITRE a donné mandat à Jean-Marc VIAL – Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX - Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Josette REMY - Edouard SIMONIAN – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU – Daniel ROCHAIX a donné mandat à Michel DYEN – Olivier ROGNARD -

Excusés : Marie BENEVISE – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – Michel FRUGIER – Vincent MIGUET – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Benoît PERROTON – Thierry REPENTIN – Alain THIEFFENAT – Luc BERTHOUD - Robert AGUETTAZ -

Pouvoirs : 0

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 16

Secrétaire de séance : Grégory BASIN

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 12/06/2025

Délibération N° C25-41

PAE LES MARIAGES

COMMUNE DE LE CHATELARD

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN APPARTENANT A M. ET MME CARRON

Rapport au Conseil Syndical

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, présidente, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion et l'aménagement du parc d'activités économiques Les Mariages sur la commune du Châtelard.

Pour répondre au besoin d'aménagement économique en partenariat avec les élus des Bauges, et dans la perspective d'un projet de développement économique plus spécifiquement sur la commune du Châtelard permettant la relocalisation d'équipements publics de la commune et de l'agglomération ainsi que la construction de bâtiments artisanaux, Chambéry-Grand Lac économie souhaite procéder à l'acquisition amiable du

foncier concerné par le projet, le secteur identifié étant classé en zone économique (2AU) dans le PLUi de Grand Chambéry.

Des négociations amiables ont été engagées avec les propriétaires concernés en vue de l'acquisition des parcelles de terrain nécessaires au projet.

Monsieur et Madame CARRON ont donné leur accord pour la cession de la parcelle cadastrée section E numéro 490 d'une superficie de 4 230 m², moyennant le prix global de 97 290 €, toutes indemnités incluses. Ce prix global tient compte de la topographie du terrain et des possibilités de construction.

Les frais d'actes, droits, taxes et honoraires générés par l'acte seront à la charge de Chambéry-Grand Lac économie.

Les droits créés par la présente délibération de signer l'acte de vente sont temporaires et s'éteindront si la vente n'est pas régularisée dans un délai de 24 mois éventuellement prorogé.

- ✓ Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac économie ;
- ✓ Considérant la localisation des parcelles et l'intérêt de développer le PAE des Mariages ;
- ✓ Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction départementale des finances publiques de la Savoie en date du 10 décembre 2024 ;

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'acquisition de la parcelle appartenant à Monsieur et Madame CARRON, située sur la commune du Châtelard et cadastrée section E numéro 490 pour une superficie de 4 230 m², moyennant le prix global de 97 290 €, toutes indemnités incluses.

Article 2 : Précise que les frais, droits, taxes et honoraires générés par l'acte seront à la charge de Chambéry-Grand Lac économie, exonéré de la perception des droits d'enregistrement et de publicité foncière en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts.

Article 3 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer l'acte de vente et tous documents s'y rapportant.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 18 juin 2025.



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente